

## LIMOGES METROPOLE

### EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

#### **Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

#### **Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE  
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET  
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT  
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD  
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL  
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY  
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT  
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET  
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN  
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY  
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC  
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

#### **Absents :**

M. Gaston CHASSAIN, M. Laurent LAFAYE, Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

#### L'ORDRE DU JOUR EST

**Convention avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation d'un diagnostic dans le cadre du projet de construction de la future Unité de valorisation énergétique (UVE) à Limoges**

Mme GENTIL Sarah, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Dans l'attente de la création d'une structure à même de porter le projet, Limoges Métropole bénéficie du transfert de la maîtrise d'ouvrage du Syndicat départemental d'élimination des déchets de la Haute Vienne (SYDED 87) et d'Evolis 23 pour conduire, au nom de l'Entente, le projet de conception / réalisation d'une future Unité de valorisation énergétique (UVE) sur la commune de Limoges.

La présente délibération vient ainsi compléter les délibérations respectivement n°18.2 du 2 décembre 2021 et n°22.2 du 29 septembre 2023 relatives aux opérations d'archéologie préventive réalisées sur le territoire de Limoges Métropole.

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) impose un diagnostic archéologique en raison de l'état actuel des connaissances archéologiques sur le secteur concerné ainsi que de la nature et de l'impact des travaux projetés.

L'article R.523-14 du Code du patrimoine donne la possibilité de formuler une demande anticipée de prescription en contrepartie du paiement d'une redevance d'archéologie préventive d'un tarif de 0,68 € par m<sup>2</sup> pour l'année 2024.

Afin de respecter le calendrier global de l'opération, il convient d'engager cette démarche. La surface à sonder avoisinant les 16 700 m<sup>2</sup>, le coût de cette opération pour la maîtrise d'ouvrage serait de 11 356 €.

C'est l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), l'opérateur ayant reçu mission par l'Etat, qui réaliserait les opérations d'archéologie préventive sur ce dossier, sur la base de modalités définies par arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, en temps voulu.

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur le secteur du projet de future UVE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents ou avenants susceptibles d'intervenir en cours d'opération de diagnostic archéologique et d'éventuelles fouilles préventives dans le but d'en assurer le bon déroulement ;
- d'inscrire le montant des dépenses sur les lignes budgétaires prévues à cet effet au budget principal de Limoges Métropole.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Guillaume GUERIN  
Président de Limoges Métropole

Publié le jeudi 18 avril 2024